ABAMAL FUNGICIDE VOORSTRIJK

Primaire à pénétration profonde

Fabricant : ALPHA CZECH s.r.o. | Fournisseur et contact : RB Bouwchemie B.V.

Révision source : 12-06-2025 • Usage privé

Primaire spécialement conçu pour les surfaces destinées à recevoir un revêtement antimoisissures. Pénètre profondément dans la structure du matériau, consolide le support, uniformise l'absorption et favorise l'adhérence des couches suivantes. Selon le fabricant, il contribue à l'efficacité durable d'ABAMAL Anti-schimmel.

Données techniques

Nom d'origine	ABAMAL FUNGICIDNÍ PENETRACE
Couleur	Dispersion liquide blanchâtre ; incolore à trouble laiteux après séchage.
Rendement	1 litre de produit dilué pour environ 10 m².
Conditionnement	1, 2 et 5 litres, bidons PEHD.
Dilution	1 volume de primaire : 3 volumes d'eau (1:3).
Application	Produit, air et support : +5 à +35 °C pendant l'application et les 24 heures suivantes ; idéalement +10 à +25 °C.
Conservation	12 mois après fabrication, dans l'emballage d'origine non ouvert.
Séchage	Sec au toucher : 2 heures ; couche suivante selon tableau : 24 heures ; séchage complet : 24 heures.

Utilisation

À l'intérieur et à l'extérieur sur supports minéraux, enduits et béton, en préparation de revêtements contre les moisissures et l'humidité.

Support et préparation

Le support doit être sec, solide, propre, exempt de sels et de graisse, chimiquement stable et suffisamment durci. Éliminer les contaminations biologiques actives (moisissures, algues), la poussière et les parties non adhérentes ; réparer fissures et crevasses. Assurer une structure et une absorption uniformes sur toute la surface. Le revêtement épouse les irrégularités sans les combler. Les enduits minéraux, décoratifs et plâtres neufs ou réparés doivent avoir une structure régulière et avoir durci au moins 4 semaines. Les enduits minces conviennent également. Éliminer les grains de sable libres par ponçage ou brossage. La mise en peinture d'un enduit structuré peut en modifier légèrement la texture.

Mélange et application

Verser la quantité nécessaire dans un seau séparé, ajouter trois volumes d'eau du robinet et mélanger tout le contenu. Appliquer une couche à la brosse large, au pinceau ou au rouleau. Laisser sécher 3–12 heures selon les conditions, de préférence au moins 12 heures. Appliquer ensuite ABAMAL Anti-schimmel conformément à sa fiche technique.

Limites d'application

Ne pas appliquer si l'humidité relative dépasse 80 %, l'humidité massique du support 4 % ou celle du béton 2,5 %. Éviter soleil direct, vent, courants d'air et forte humidité pendant l'application. Si les conditions accélèrent le séchage (plus de +35 °C, courant d'air ou support chaud), adapter la surface traitée et prévoir des raccords correctement exécutés. Basses températures et forte humidité peuvent prolonger le séchage au-delà de 12–24 heures et modifier couleur ou propriétés finales. Les températures élevées raccourcissent défavorablement le séchage.

Stockage et nettoyage

Conserver au sec, au frais, hors gel et à l'abri du soleil direct, dans l'emballage d'origine fermé, entre +5 et +35 °C. Refermer soigneusement tout produit ouvert non utilisé. Protéger les outils du dessèchement pendant les pauses et les laver à l'eau après usage. Nettoyer immédiatement à l'eau les zones souillées et surfaces non destinées au traitement, avant séchage ; le revêtement sec est difficile à enlever. Assurer une ventilation suffisante pendant l'application et le séchage.

Mesures de sécurité

Consulter la fiche de données de sécurité pour plus d'informations. Ne pas manger, boire ou fumer pendant le travail. Le fabricant conseille des lunettes à protections latérales. En cas d'ingestion, rincer la bouche à l'eau. En cas de contact oculaire, rincer à l'eau courante. Si les symptômes persistent, consulter un médecin. Appliquer une crème réparatrice sur la peau lavée. Tenir hors de portée des enfants.

Déchets et emballage

Selon la fiche source, l'emballage est entièrement recyclable et le matériau n'est pas classé dangereux pour l'environnement. Éliminer produit inutilisé et emballages conformément aux prescriptions applicables. La fiche source mentionne les déchets mélangés de construction et de démolition pour les résidus de produit.